



COMMISSIONNEMENT 2026 : Avec la forte mobilisation des postier.es de la Télévente, ça avance !

Grâce à la mobilisation des 12 février et 26 mars, massivement suivis à hauteur de 54%, ainsi qu'aux pétitions signées, la Direction a été contrainte d'ouvrir de véritables négociations et elle a fait marche arrière sur le sujet du commissionnement.

En effet, le dispositif a été modifié afin de répondre à cette revendication.

Cette modification concerne tous les acteurs de la vente et du déploiement.



Le **commissionnement** nous renvoie à la question de la rémunération et du **niveau trop faible des salaires à La Poste**.

Le résultat des Négociations Annuelles Obligatoires (pour rappel +0,7 %) n'est pas à la hauteur des besoins des postier.es. D'ailleurs aucune organisation syndicale n'a signé l'accord. La Poste doit réouvrir des négociations et revoir sa copie pour l'ensemble des métiers et des grades

- Le nouveau système de commissionnement sera forcé pour garantir le 1er trimestre 2026 à hauteur de 90% d'un trimestre moyen 2025 recalculé.
- Ce calcul sera fait sur la base du commissionnement mensuel moyen 2025 de chaque acteur multiplié par 4 et repris à hauteur de 90%.

Notre mobilisation commence à payer : l'ensemble de nos revendications doivent être prises en compte.

CONTINUONS À NOUS MOBILISER POUR DÉFENDRE NOS DROITS ET NOS INTÉRÊTS !

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS !

